

Mettre les administrations de Bercy et le secteur financier semi-public au service d'un développement humain durable
Préambule « Pour un Minefi et un secteur financier semi-public au service du plein emploi solidaire, de la satisfaction des besoins sociaux et du développement durable », telle était l'ambition que nous nous étions donnés lors du précédent congrès fédéral en 2006. Cette ambition visant à mettre les outils dont nous disposons dans notre champ professionnel au service d'un développement humain durable (C'est-à-dire du plein emploi solidaire, de la satisfaction des besoins sociaux, de la justice sociale, du respect de l'environnement, de nouveaux droits pour les salariés et de nouvelles conquêtes sociales) demeure notre objectif. En 4 ans, le contexte a toutefois changé. Sans reprendre l'analyse développée dans le rapport d'activité, trois éléments méritent d'être soulignés, qui pèsent directement sur notre projet et sur notre stratégie. L'accentuation des réformes libérales : Révision générale des politiques publiques (RGPP), Révision générale des prélèvements obligatoires (RGPO), Réforme de l'administration territoriale de l'État (RéATE), réformes fiscales et financières (bouclier fiscal, suppression de la taxe professionnelle, Livret A…), démantèlement et instrumentalisation des établissements financiers semi-publics, accélération des suppressions d'emplois… Cela confirme, comme nous l'écrivions alors, que « Bercy et les institutions économiques et financières publiques et semi-publics constituent aujourd'hui le bras armé et le cœur de cible des réformes libérales dont un des objectifs consiste à faire de l'État un outil au service d'une marchandisation toujours plus grande de la société ». Et si ces réformes ont contribué à alimenter la crise, on constate qu'en retour celle-ci favorise leur accentuation, via notamment la problématique des finances publiques, dans une fuite en avant destructrice. Les effets de la crise systémique : alors que la tendance était au « moins d'État » et que les réformes libérales s'attachaient à démanteler les outils publics, la crise a rappelé la nécessité de l'intervention publique, y compris en matière économique et financière. Les administrations de Bercy et les établissements financiers semi-publics se sont ainsi retrouvés en première ligne, qu'il s'agisse de venir en aide aux banques, de relancer l'économie ou de financer les PME. Mais les mesures adoptées ont moins visé à remplacer une organisation économique dont l'échec est patent qu'à lui permettre de perdurer en faisant assumer par la collectivité le coût de ses errements. Les déficits publics qui en ont résulté ont généré un endettement public accru, contracté auprès des acteurs financiers à l'origine de la crise. Forts de leur pouvoir recouvré, ceux-ci exigent désormais un retour à l'orthodoxie libérale. Prenant appui, en Europe, sur des mécanismes institutionnels qui privilégient les marchés aux peuples, cette stratégie se traduit par une généralisation des politiques d'austérité dont les systèmes de protection sociale et les services publics sont les principales cibles. Fondée sur la libre concurrence et la remise en cause des droits des populations, cette stratégie aboutit à accroître toujours plus les inégalités et la précarisation des travailleurs. La réforme de la représentativité et du « dialogue social » : la modification des règles de la représentativité et du « dialogue social », tant au niveau interprofessionnel qu'au niveau de la fonction publique, a conduit les différents acteurs, syndicats mais aussi employeurs et gouvernement, à redéfinir leur positionnement. Au niveau syndical, cette nouvelle donne se lit d'ores et déjà dans les évolutions des relations intersyndicales. À moyen terme, elle peut ouvrir la voie à une modification en profondeur du paysage syndical. Mais surtout, en renforçant le rôle des salariés, cette réforme oblige à s'interroger sur le sens de l'action syndicale : simple défense corporatiste et/ou vecteur, avec d'autres, de transformation sociale. L'objectif de cette Résolution n°1 est de vérifier, en regard de ces évolutions, la pertinence de notre projet syndical, de l'actualiser, d'y apporter les compléments nécessaires et surtout d'adapter notre stratégie pour être en capacité d'en faire un objectif mobilisateur pour les salariés de notre champ professionnel mais aussi un projet fédérateur dans le cadre d'une démarche plus large pour une autre Europe et un autre monde à laquelle la fédération des Finances CGT entend continuer à contribuer. 1 — Des missions réaffirmées La crise a confirmé l'importance des missions dévolues aux administrations de Bercy et aux établissements financiers semi-publics, au cœur de la vie économique et sociale du pays, et ce n'est pas un hasard si les unes et les autres ont été fortement sollicités pour faire face à ses conséquences. Mais si le gouvernement a redécouvert l'utilité de ces outils d'intervention en matière économique et financière, le rôle qu'il leur fait jouer au profit d'une minorité d'intérêts privés aboutit à dévoyer leurs missions et ne répond pas aux enjeux ni aux besoins de la société. La fédération des Finances condamne également l'instrumentalisation de ces administrations à des fins répressives et de stigmatisation de certaines populations selon leur origine et/ou leur catégorie sociale. Or pour la fédération des Finances CGT, les administrations de Bercy et les établissements financiers semi-publics doivent être au service de l'intérêt général. Cela suppose que l'on réoriente fondamentalement leurs finalités et qu'on leur accorde les moyens nécessaires à leur action, contrairement à la logique actuelle qui consiste à les réduire, parfois même drastiquement. 1.1 — Une fiscalité plus juste et plus efficace Face au credo libéral en faveur de la baisse des prélèvements obligatoires, qui sous couvert du slogan populiste « moins d'impôt » vise en fait surtout à réduire l'imposition des plus riches et des entreprises, il est important de revaloriser le rôle de l'impôt en montrant qu'il s'agit d'un outil indispensable pour assurer une meilleure redistribution des richesses, pour garantir la cohésion sociale en permettant le financement de politiques, de biens et de services publics au bénéfice de tous mais aussi pour permettre à la puissance publique d'intervenir dans la vie économique afin d'y faire prévaloir les choix collectifs (financement de la recherche, de l'investissement, de l'emploi…). Mais, conformément à l'article 13 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, cette « contribution commune indispensable […] doit être également répartie entre les citoyens, en raison de leurs facultés ». Or, c'est bien là que le bât blesse. Le système fiscal français est aujourd'hui complexe et peu redistributif. Il favorise la rente et les revenus financiers au détriment des salaires, de l'emploi et de l'efficacité économique. Une profonde réforme fiscale est donc nécessaire pour assurer à la fois une plus grande justice sociale et une meilleure efficacité économique. La fédération des Finances CGT fait un certain nombre de propositions en ce sens qu'elle soumet au débat. 1.1.1 — Privilégier l'impôt sur le revenu en le rendant plus progressif Il s'agit d'organiser une montée en puissance de la progressivité de l'impôt sur le revenu, fortement réduite depuis une vingtaine d'années, en augmentant le nombre de tranches, qui pourraient passer à une dizaine avec un taux marginal supérieur à 60 %. Le rendement de cet impôt devrait être accru par une taxation des revenus financiers (à l'exception de l'épargne populaire) et de la propriété au même taux que les revenus du travail, des taxes confiscatoires étant même affectés aux opérations spéculatives. Dans cette perspective, le bouclier fiscal serait bien évidemment supprimé et seuls les niches fiscales dont l'utilité sociale ou économique est avérée seraient maintenues, ce qui devrait permettre de réduire de moitié leur coût budgétaire. Renforcer la part de l'impôt sur le revenu dans les recettes fiscales permettrait parallèlement de limiter le poids des impôts indirects, et notamment de la TVA, qui ne tient pas compte des facultés contributive des citoyens et pèsent davantage sur les personnes à revenus modestes. Par ailleurs, même si le terme de « prélèvements obligatoires » tend à assimiler impôts et cotisations sociales, les impôts et cotisations sociales, il est important de maintenir une claire distinction entre deux types de contributions dont les finalités et la légitimité sont totalement différentes. C'est pourquoi la CGT est fermement opposée à toute fusion de l'impôt sur le revenu avec la CSG, même si cette dernière évoluait vers une certaine progressivité. Dans la même logique, la CGT affirme son opposition à la retenue à la source. 1.1.2 — Moduler l'impôt sur les sociétés en fonction de l'emploi et de l'investissement Contrairement à une idée reçue, le niveau des prélèvements obligatoires sur les entreprises ne joue qu'un rôle secondaire dans l'attractivité du territoire. En revanche, la multiplicité des dérogations fiscales génère des stratégies d'optimisation fiscale qui profitent surtout aux grands groupes et à leurs actionnaires. Les taux moyen d'imposition des entreprises du CAC 40 ressort ainsi à 8 % alors que le taux de l'impôt sur les sociétés est de 33,3 %. Il convient donc de rétablir une plus grande égalité des entreprises face à l'impôt, de mettre fin aux effets d'aubaine et de faire de l'impôt sur les sociétés un outil au service de l'efficacité économique et sociale. A cette fin, son taux serait modulé en fonction des politiques mises en œuvre par les entreprises en matière d'emploi, de respect de l'égalité salariale entre hommes et femmes, de lutte contre les discriminations, de formation, d'investissement de recherche, de respect de l'environnement… Et les entreprises qui ne seraient pas en règle avec le fisc devraient être privées de toute aide publique et se voir fermer les marchés publics. Il faut par ailleurs mettre fin à toutes les dispositions fiscales favorisant les opérations de LBO (achats d'entreprises avec effet de levier) et introduire au contraire des mesures pénalisant ce type d'opérations. 1.1.3 — Reconstituer une fiscalité patrimoniale La fiscalité du patrimoine doit retrouver une dimension redistributive. Cela suppose une progressivité forte des droits de succession de donation et de l'impôt sur la fortune (ISF). La suppression de la loi Tepa (travail, emploi, pouvoir d'achat) est évidemment impérative. 1.1.4 — Reconstruire une fiscalité locale solidaire La suppression de la taxe professionnelle, remplacée par une cotisation économique territoriale, doit seul l'État maîtriser les barèmes, pose avec acuité la question de l'autonomie financière des collectivités territoriales dans un contexte marqué par une progression des dépenses générées par la crise, par une péréquation insuffisante par une fiscalité locale injuste et régressive, et par une accélération des transferts de charges relevant normalement de l'État sans compensation financière suffisante. Il faut donc revoir la nouvelle cotisation économique territoriale pour en faire un impôt favorisant l'emploi et le développement des territoires (élargissement de l'assiette aux actifs financiers…), et dont une partie alimenterait un fond de péréquation. Des mesures contraignantes doivent être prises pour que cette péréquation permette une réelle solidarité entre les collectivités, sur la base d'autres critères que le seul potentiel fiscal. Il convient parallèlement de réviser les valeurs locatives et de revoir l'assiette de la taxe d'habitation et de la taxe foncière afin notamment d'y intégrer les revenus. 1.1.5 — Lutter contre l'évasion et la fraude fiscale L'administration fiscale s'est dimensionnée pour vérifier efficacement les déclarations des salariés. Elle n'est pas outillée sur les plans juridique, technologique et humain pour lutter contre la fraude des entreprises et particulièrement la fraude internationale des grandes entreprises. Relever ce défi suppose de renforcer les moyens des services de contrôle, en termes d'effectifs et de formation des agents, mais également d'établir une plus grande coopération avec la justice. 1.1.6 — Construire une fiscalité européenne au service d'une l'Europe sociale Si la fiscalité reste pour l'essentiel du ressort des États, l'Union européenne n'ayant une compétence directe que sur la TVA, une harmonisation n'en est pas moins à l'œuvre sur fond de dumping fiscal généralisé. On observe ainsi dans tous les pays européens une montée en puissance des impôts indirects au détriment des impôts directs, une baisse régulière des taux marginaux et du nombre de tranches de l'impôt sur le revenu, un allègement continu (-15 points en moyenne en vingt ans) de l'imposition des sociétés, dont le taux est désormais inférieur à ceux des États-Unis et du Japon, et un recul de la taxation des revenus du capital. Une autre harmonisation fiscale est nécessaire, reposant sur des mécanismes de redistribution solidaire. Elle conditionne l'existence même d'un projet européen au service des citoyens. Cela concerne notamment les impôts sur les sociétés et sur les revenus du capital dont les assiettes et les taux doivent être harmonisés, ces derniers devant en outre être rehaussés. Cela suppose également la suppression des paradis fiscaux et la levée du secret bancaire. Pour limiter l'évasion fiscale, il faut permettre la création, au niveau européen, d'un office de lutte contre la fraude fiscale (une fraude que la Commission européenne évalue à 250 milliards d'euros, soit 2,5 % du PIB européen), prolongeant en la renforçant l'action des services nationaux. Juste contrepartie des bénéfices que les entreprises tirent du marché unique, une partie des recettes supplémentaires ainsi générées pourraient être versées au budget européen, aujourd'hui alimenté par les seuls consommateurs. Mais, afin d'élargir les capacités d'intervention de l'Union européenne pour promouvoir l'emploi et l'investissement, répondre aux besoins sociaux et développer les mécanismes de solidarité, il faut augmenter son budget en y affectant de nouveaux impôts européens à créer. Ce pourrait être le cas d'une taxe carbone européenne, conçue de façon à ne pas pénaliser les consommateurs captifs et les ménages précarisés, ou d'une taxe sur les transactions financières dont l'instauration s'impose au niveau européen faute d'accord, pour l'instant, à l'échelle internationale. Cette évolution du budget européen implique toutefois une réorganisation des institutions communautaires allant vers un renforcement significatif du rôle et des pouvoirs du Parlement européen. L'ensemble de ces mesures suppose bien sûr que les décisions en matière fiscale puissent être adoptées à la majorité qualifiée. Mais à défaut, pour contourner l'opposition probable de certains pays, le mécanisme des coopérations renforcées pourrait être utilement sollicité. 1.1.7 — Des taxes mondiales en réponse à la mondialisation financière. Pour reprendre la main sur les investisseurs et les entreprises multinationales, qui se jouent des frontières fiscales, et assurer le financement des biens publics mondiaux, il est indispensable de mettre en place une fiscalité mondiale. La création de taxes mondiales couplées à une réglementation et des normes internationales (taxe sur les transactions financières, fiscalité environnementale) ne pose pas de réels problèmes de faisabilité mais implique une affectation des ressources ainsi générées dans des emplois contrôlés démocratiquement et utilisés à la satisfaction des besoins sociaux de la population mondiale. 1.2 — Le financement des priorités sociales et des choix collectifs La crise a mis en évidence la nécessité d'une profonde réorientation des flux financiers. Alors que les banques et autres investisseurs jonglent sur les marchés financiers à la recherche d'un rendement financier maximum, avec les conséquences que l'on sait, les PME peinent à trouver les financements nécessaires au maintien de leur activité et de leurs emplois et de nombreux besoins sociaux (logements, services publics, santé, transports…), dont la rentabilité économique et sociale n'est pourtant pas contestable, restent en déshérence. Cette contradiction entre les choix des acteurs financiers et les besoins de financement de l'économie n'est pas nouvelle. C'est précisément pour remédier à cette insuffisance du marché et orienter une partie des flux financiers vers les secteurs jugés prioritaires que les pouvoirs publics se sont dotés depuis très longtemps de moyens d'intervention dans le domaine financier. Malheureusement, on est en droit de constater la vague néolibérale est passée par là et ces outils ont été en partie démantelés, privés ou ont vu leurs finalités détournées au profit d'intérêts privés. La banalisation de la distribution du livret A et les ponctions successives des fonds d'épargne gérés par la CDC ont conduit à un pillage organisé de l'épargne populaire au bénéfice des opérations spéculatives des banques et pour le plus grand profit de leurs actionnaires au détriment de sa destination d'origine : le financement de l'emploi et du logement social. Pourtant, la crise économique et sociale actuelle justifie plus que jamais une intervention publique dans le domaine financier afin de faire prévaloir l'intérêt général sur le profit d'une minorité et assurer que les besoins de la majorité de la population, et notamment des plus démunis, puissent être satisfaits. Accroître l'emploi, développer les territoires et les services publics, maintenir la cohésion sociale, développer la construction et l'acquisition de logements sociaux, et réhabiliter le parc locatif social, autant d'objectifs qui nécessitent des financements que le marché, contraint par la recherche d'une rentabilité financière à court terme, ne peut spontanément apporter. Seule l'action publique peut permettre de les atteindre. Cela suppose le développement d'outils financiers publics spécifiques et la centralisation à 100 % de l'épargne collectée sur le Livret A et le Livret de Développement Durable, mais cela passe aussi par l'utilisation de toute une gamme d'instruments (fiscalité, politique monétaire…) permettant d'influer sur les décisions des acteurs financiers, l'objectif étant d'orienter une partie des flux financiers au service de politiques publiques cohérentes reflétant les choix démocratiques des citoyens. À travers les moyens d'intervention dont ils disposent, et qui doivent bien évidemment être confortés, les administrations de Bercy et les établissements financiers semi-publics ont ainsi un rôle essentiel à jouer pour contribuer au financement de l'important effort de construction de logements sociaux aujourd'hui nécessaire et conforter financièrement le développement de services publics accessibles à tous sur l'ensemble du territoire. Mais ils doivent également intervenir pour assurer la viabilité financière de choix collectifs importants : politique industrielle, développement durable, protection sociale… Une telle orientation, même si elle prend appui sur les outils existants, et notamment sur les compétences de personnels fondamentalement attachés à la qualité du service public dont ils ont la charge, suppose un changement radical dans les finalités qui leur sont assignées, en liaison avec la réaffirmation et l'amplification des missions que fondent leur légitimité. Mais elle implique également que les objectifs qui leur sont fixés correspondent à des choix collectifs démocratiquement élaborés et que leur action puisse être contrôlée par les citoyens. Cette mission de financement des priorités collectives, bien qu'ancrée sur le territoire national, ne doit pas s'y cantonner. Elle doit au contraire intégrer la dimension européenne, à la fois en termes d'objectifs (favoriser un développement des services publics avec une coopération au niveau européen, créer des services publics européens, projets industriels transfrontières…), de recherche de financements et d'actions conjointes pour favoriser une nouvelle affectation des flux financiers plus conforme aux besoins et aux attentes des peuples européens. 1.3 — Des missions de contrôle au service des citoyens Plusieurs missions des administrations de Bercy et des établissements financiers semi-publics renvoient à la notion de contrôle. Elles sont elles aussi confortées dans le contexte actuel de crise systémique même si les politiques néolibérales et les réformes administratives tendent plutôt à les alléger ou à circonscrire leur champ d'action. Il s'agit d'abord de renforcer l'encadrement et la supervision des acteurs économiques, et notamment financiers, afin de protéger les consommateurs mais aussi plus largement la société dans son ensemble face à un libre marché et à des agissements dont la crise a montré les effets nocifs. Mais il s'agit aussi de redonner aux citoyens les moyens d'une réelle maîtrise sur l'action publique. 1.3.1 — Réglementation, régulation et contrôle des acteurs financiers La responsabilité de la déréglementation financière dans l'émergence de la crise n'est plus guère contestée mais si un relatif consensus semble exister au niveau international sur la nécessité d'une meilleure régulation de la sphère financière, celui-ci ne va pas jusqu'à remettre en cause la logique de cette politique libérale et les intérêts qui la sous-tendent. Peu d'actes ont d'ailleurs suivi les discours volontaristes des premiers mois de la crise, lesquels se sont depuis notablement affaiblis sous la pression efficace de lobbies financiers requinqués par le retour à bonne fortune de leurs mandants. Certes, Obama a fait adopter une importante réforme du secteur financier aux États-Unis mais outre les concessions qu'il a dû accepter, sa mise en œuvre nécessitera de nombreuses décisions sur lesquelles les professionnels concernés pourront largement faire prévaloir leur point de vue. En Europe, les propositions de la Commission concernant notamment les fonds spéculatifs et la supervision financière font l'objet d'un intense tir de barrage de la part des acteurs financiers, relayés par les gouvernements. En France, la création de l'ACP (Autorité de contrôle prudentiel), rassemblant sous l'égide de la Banque de France le contrôle des banques et des assurances, va plutôt dans le bon sens si ce n'est qu'elle confie ce contrôle aux seuls responsables de ces établissements. En fait, les réformes introduites visent essentiellement à protéger le système financier, et partant les intérêts qui s'y expriment, et ces propres errements, et les mécanismes retenus ont partout pour effet de permettre aux acteurs financiers de veiller à ce que les régulations adoptées n'aillent pas au-delà de cet objectif. Et pourtant, s'il est une leçon qui doit être tirée de cette crise, c'est bien que, livrée à elle-même, la finance est dangereuse pour l'ensemble de l'activité économique et donc pour le bien-être des hommes et des femmes. Il faut donc impérativement la maîtriser et en réorienter l'usage. Or maîtriser la finance ne peut se réduire à améliorer le fonctionnement et les pouvoirs des autorités de contrôle, comme le proposent les réformés en cours. Il faut également élargir le champ de la réglementation à l'ensemble des acteurs financiers, fonds d'investissement et organismes de notation inclus, et se donner les moyens de surveiller, et sanctionner si nécessaire, leurs pratiques. Cela implique aussi d'encadrer strictement leurs activités en imposant un standardisation des produits financiers et le recours obligatoire à des marchés organisés et surveillés, en soumettant à autorisation la commercialisation de tout nouveau produit et en interdisant purement et simplement certaines opérations et instruments financiers (achats de titres à découvert, certains produits dérivés, titrisation, LBO…) s'il s'avère qu'on ne peut les contrôler efficacement ou qu'elles n'ont d'autre motivation que la spéculation. Enfin, il est indispensable d'associer la société civile (organisations syndicales, associations de consommateurs…) aux instances de supervision, la finance étant un domaine trop important pour que sa régulation soit laissée aux seuls banquiers. Sans préjuger des évolutions possibles au niveau international et afin d'accentuer la pression pour que l'Europe se dote d'une telle régulation, il convient d'exiger que la France adopte une nouvelle loi bancaire intégrant ces différentes problématiques. Empêcher la finance ne suffit pas. Il faut la mettre au service de la satisfaction des besoins sociaux. L'intervention publique, via notamment un pôle financier public, doit y contribuer. Mais la nouvelle loi bancaire que nous proposons doit reconnaître que l'activité bancaire a une dimension de service public sur laquelle ne soit plus sous la tutelle exclusive de la loi des marchés et de la cours à la rentabilité. Contrepartie du pouvoir exorbitant dont disposent les banques à travers la création monétaire, la loi doit leur imposer d'affaiblir prioritairement leurs crédits au développement économique, social et écologique. La fiscalité, à travers notamment la taxation des opérations financières, peut être un outil efficace en ce sens. Mais il faut aller plus loin et imposer des règles de distribution des crédits si l'on veut que l'intérêt général prenne le pas sur celui des marchés. La politique monétaire doit également contribuer à promouvoir cette autre politique du crédit au service de l'emploi et du développement durable. A cet effet, nous proposons que la Banque centrale européenne adopte une politique de refinancement sélective, comme elle en a les moyens et les outils, c'est-à-dire module les taux d'intérêt d'intérêt des prêts qu'elle fait aux banques en fonction de l'utilisation que celles-ci en font. Il faut aussi autoriser les banques centrales à prêter aux États et autres collectivités publiques afin que le financement des investissements publics ne soit plus tributaire des conditions imposées par les marchés et alléger ainsi la pression que ceux-ci imposent aux politiques publiques. Cela permettrait de faire cesser l'hypocrisie consistant pour les banques centrales à refinancer les banques prêtant aux États, comme observé dans la crise grecque : solution pénalisant pour les finances publiques mais offrant une belle rente de situation aux banques concernées. Au-delà de ces mesures d'urgence, il faudra bien évidemment revenir sur l'indépendance de la BCE, afin de la mettre au service des peuples et non plus des marchés financiers. Elle devrait avoir comme objectif principal le développement de l'emploi et la création des richesses nécessaires à un développement durable. 1.3.2 — Renforcer la protection des consommateurs-citoyens Une tendance lourde des stratégies d'entreprise néolibérales est l'externalisation des risques sur les salariés, sur les consommateurs et sur la collectivité. La crise en a offert un exemple édifiant : premières victimes, les ménages les plus vulnérable n'ont bispissé toujours les effets alors que les institutions financières qui l'ont provoquée renouent avec des niveaux record de profits. Sans même évoquer les catastrophes écologiques qui se multiplient, conséquence d'une cupidité financière qui ne connaît guère de bornes, et qui frappent souvent le plus fragiles, cette conjoncture aura aidé du conduire à renforcer la protection des consommateurs, d'autant que les moyens existent avec les services de la DGCCRF et de la Douane dont il suffirait de conforter les missions et de renforcer les moyens. Or c'est tout le contraire qui fait le gouvernement en démantelant la DGCCRF, en privilégiant une activité douanière essentiellement au service des entreprises et en contractant les réseaux de ces administrations dans un contexte de réduction drastique des effectifs. De plus, les administrations douanières nationales se voient aujourd'hui mises en concurrence les unes avec les autres, la baisse des contrôles devenant un élément d'attractivité des plateformes portuaires et aéroportuaires. Seule mesure positive, une mission explicite de protection des consommateurs a été confiée à la nouvelle Autorité de contrôle prudentiel, qui semble vouloir l'assurer pleinement y compris en y associant les organisations syndicales. Hormis cette évolution, probablement indispensable après la crise financière et dont il reste à mesurer la portée pratique, la protection des consommateurs comme celle des salariés semble plus que jamais considérée comme une entrave au développement économique. La CGT récuse bien évidemment une telle conception qui réduit le développement économique à l'accumulation de profits alors qu'il n'a de sens que s'il permet de répondre aux besoins des populations et améliorer leur bien-être. Dans cette optique, veiller à ce que les activités économiques diminuent leur impact environnemental et respectent les consommateurs constitue un moyen d'accroître la richesse sociale collective. Cela suppose une intervention ferme et cohérente de la puissance publique, à la fois pour fixer des règles et des normes hors la pression des lobbies et pour en contrôler l'application. Les administrations de Bercy disposent des outils et des personnels compétents pour remplir cette mission. À l'opposé des réformes entreprises dans le cadre de la RGPP et de la RéATE, il faut donc non seulement les maintenir mais les développer en améliorant notamment les collaborations entre les différents services concernés, afin de croiser les informations recueillies par chacun, et en favorisant une présence territoriale garantissant une bonne adéquation avec le tissu économique. Il faut aussi renforcer les contrôles publics sur les transferts de biens et de services intra et extra communautaires, incluant notamment les préoccupations de surveillance sanitaire et le respect des critères sociaux et environnementaux dans les process de production et de distribution. L'efficacité de la protection des consommateurs exige également que cette mission s'inscrive dans une dimension européenne de progrès, tant au niveau de la normalisation, de la réglementation que du contrôle. L'objectif étant d'éviter que la concurrence ne conduise à une forme de dumping, profitant aux réglementations et aux pratiques nationales les plus laxistes. Une étroite coopération entre les différents organismes nationaux est donc indispensable et pourrait conduire à une harmonisation des pratiques tout en valorisant cette mission. Inscrite dans les traités, la protection des consommateurs doit être reconnue concrètement comme prioritaire face aux lobbies économiques et financiers. 1.3.3 — De nouveaux pouvoirs d'intervention des citoyens au cœur des missions publiques La revalorisation de l'intervention publique n'a de sens que si elle s'inscrit dans le cadre d'une revalorisation de la place et du rôle des citoyens, tant au niveau de l'élaboration des choix que du contrôle de leur mise en œuvre. Cette exigence répond à une préoccupation d'efficacité mais surtout, plus fondamentalement, renvoie à une conception de l'État porteuse d'une profonde transformation des rapports sociaux. À cet égard, les administrations publiques, et tout particulièrement celles de Bercy, ont une responsabilité spécifique, qui est de mettre à la disposition des citoyens les outils leur permettant d'assurer pleinement et de façon pertinente leurs prérogatives. À l'heure où l'action de l'État tend de plus en plus à être instrumentalisée au service d'intérêts privés et où les politiques fiscales et budgétaires ne cachent plus leur dimension de classe, le contrôle de l'utilisation de l'argent public devient une préoccupation essentielle. Il s'agit non seulement de combattre les fraudes et les dérives, mais aussi d'assurer une totale transparence quant à l'utilisation des fonds publics et, in fine, de permettre aux citoyens de vérifier l'efficacité économique et sociale des décisions prises en leur nom. Pour la fédération des Finances CGT, cela suppose une profonde refonte de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) afin de garantir réellement aux citoyens et à leurs représentants cette capacité d'évaluation des politiques publiques. La légalité des actes et délibérations des collectivités et de leurs EPL (Établissements publics locaux) doit faire l'objet d'un contrôle réel et efficace par les préfets et par les directions départementales des Finances publiques. Cela nécessite également une véritable rénovation du contrôle de la dépense publique, qui, outre le respect de sa régularité, doit permettre, dans le respect de l'autonomie des collectivités et établissements publics concernés, une réelle transparence des décisions et une traçabilité des flux financiers qu'elles génèrent. Ce contrôle doit aussi être élargi à l'ensemble des fonds publics accordés aux entreprises dont il est plus que jamais indispensable de suivre l'utilisation et surtout d'apprécier l'efficacité économique et sociale. Pour la fédération des Finances CGT, le projet de réforme des juridictions financières ne va pas dans le bon sens et, sous prétexte d'une soit-disant meilleure efficacité, remet en question le contrôle même des comptes des organismes publics. La fermeture des Chambres régionales des comptes est en outre totalement inacceptable. Cet approfondissement et cet élargissement des missions de contrôle impliquent bien sûr un renforcement des moyens qui y sont affectés et nécessitent une plus grande coopération entre les différents services qui en sont chargés. Mais dans la perspective d'une transformation du rôle de l'État que nous revendiquons, il convient aussi de réfléchir aux moyens d'y associer les citoyens. Parallèlement, il convient de développer les missions de conseil que les administrations de Bercy et les établissements financiers semi-publics peuvent exercer auprès des collectivités locales et autres organismes publics. Il faut en effet valoriser leurs compétences et les informations dont ils disposent en les mettant au service de tous les décideurs publics et, plus généralement, de l'ensemble des acteurs œuvrant pour répondre aux besoins des populations. Dans la même logique, permettre aux citoyens de se réapproprier le débat politique suppose qu'ils puissent accéder à toutes les informations et expertises susceptibles de les aider à appréhender les enjeux actuels et à se forger leur opinion. La statistique publique a une responsabilité particulière à cet égard. Garante de l'impartialité et de l'accessibilité des statistiques et des études, elle doit également veiller à ce que celles-ci répondent aux besoins de tous les acteurs économiques, sociaux et politiques, y compris au niveau local, dans le respect des libertés individuelles et sans que le coût soit un obstacle. De ce point de vue, victime d'un projet de délocalisation destructurant, l'INSEE doit voir ses moyens remis à la hauteur de ses missions et le projet d'affaiblissement, voire de suppression à moyen terme de ses établissements régionaux doit être combattu. Face aux risques d'instrumentalisation dont elle est régulièrement l'objet de la part du gouvernement et à la volonté de ce dernier de dévaloriser son rôle et ses moyens, il convient au contraire de réaffirmer sa légitimité et sa crédibilité, de rappeler la nécessité de respecter strictement les principes qui la fondent, inscrits dans le Code de bonnes pratiques de la Statistique européenne, et de renforcer ses liens avec les acteurs économiques et sociaux, via le CNIS (Conseil national de l'information statistique) dont la place et le rôle doivent être réhabilités et les CRIES (Comités régionaux pour l'information économique et sociale) qui devraient être généralisés dans toutes les régions. 2 — Des outils au service d'un projet et des citoyens. Développer les missions des administrations de Bercy et des établissements financiers semi-publics, afin de répondre aux besoins sociaux, de prendre en compte les enjeux de la crise systémique et d'ouvrir la voie à une transformation du rôle de l'État, nécessite d'adapter leur organisation et de revoir leurs modes de fonctionnement. 2.1 — Un seul ministère à Bercy. La partition de l'ancien Minefi en trois ministères, le ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État, le ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer n'est bien sûr pas neutre. Elle traduit en effet la primauté accordée aux considérations budgétaires, élargies à l'ensemble des comptes publics c'est-à-dire à la protection sociale, et le lien explicite que celles-ci entretiennent avec la réforme de l'État. « Bercy, bras armé et cœur de cible des réformes libérales » écrivions-nous en 2006 ; nous sommes vraiment dans le vif du sujet. À coté de cette priorité, le ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi apparaît surtout comme le ministère des entreprises, relayant les revendications du Medef. Quant au ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, son existence relève d'un affichage politique en faveur des questions environnementales. De la même manière, le rattachement, puis le retour de la Fonction publique au ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État après un passage au ministère du Travail montre la conception que ces gouvernements se font de la fonction publique : un instrument comme un autre au service d'une politique régressive des comptes publics. Le ministre du Budget et de la Réforme de l'État continue d'appuyer sur le frein des dépenses en poursuivant la réforme de l'État. Cette alliance Budget-Réforme de l'État dans le même périmètre ministériel perdure depuis 2005. À l'évidence, cette cohérence ne correspond pas au projet que porte la CGT. Mettre les administrations de Bercy au service de la satisfaction des besoins sociaux suppose non seulement de leur assigner de nouvelles finalités et de mettre un terme aux réformes en cours, mais aussi de développer les synergies entre les services et les différentes missions dont ils sont chargés. Fiscalité, financement de l'économie, contrôle constituent une palette d'outils dont l'État doit disposer dans sa totalité en ayant la possibilité de jouer sur leur complémentarité. Cela suppose

WOTTEZCGT